

# ATELIER DE FORMATION COHÉRENCE

Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique

Le 13 mars 2018

Bertrand Dupain, Directeur général

# UNE ORGANISATION HIÉRARCHIQUE

**GOUVERNEMENT DE LA COLOMBIE-  
BRITANNIQUE**



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL  
SCOLAIRE**



**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE  
TRÉSORIER**



**DIRECTIONS D'ÉCOLE, DE L'INSTRUCTION,  
ETC.**

# GOVERNEMENT DE LA PROVINCE

## 1) Le système éducatif est régi par le *School Act* (Loi scolaire)

### a) Préambule

*WHEREAS it is the goal of a democratic society to ensure that all its members receive an education that enables them to become literate, personally fulfilled and publicly useful, thereby increasing the strength and contributions to the health and stability of that society;*

*AND WHEREAS the purpose of the British Columbia school system is to enable all learners to become literate, to develop their individual potential and to acquire the knowledge, skills and attitudes needed to contribute to a healthy, democratic and pluralistic society and a prosperous and sustainable economy;*

# GOVERNEMENT DE LA PROVINCE (suite)

## Quelques mots clés

✓ <i>Democratic society</i>	✓ <i>Publicly useful</i>
✓ <i>All its members</i>	✓ <i>Individual potential</i>
✓ <i>literate</i>	✓ <i>Healthy democratic</i>
✓ <i>Personally fulfilled</i>	✓ <i>Pluralistic society</i>

---

Éducation = intérêt général  
= service public

Enjeux politique, économique et social

# GOVERNEMENT DE LA PROVINCE (suite)

## b) Principal, Vice principal and Director of instruction

### School Act Part 8.1

#### ✓ *School regulations (section 5)*

#### ➔ *Powers and duties of principals, vice principals or directors of instruction*

1 - 2	Responsable du travail des enseignants
6	Fonctions « <i>represent the board</i> » (h2i)
7	responsabilité

# GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE (suite)

8	Information aux parents
11 - 12	<ul style="list-style-type: none"><li>• Loyauté à la couronne</li><li>• <i>Respect</i><ul style="list-style-type: none"><li>✧ <i>des traditions canadiennes</i></li><li>✧ <i>des lois</i></li><li>✧ <i>des institutions</i></li><li>✧ <i>des valeurs</i></li></ul></li><li>• <i>Connaissance de l'histoire du Canada et Commonwealth</i></li><li>• <i>Référence au drapeau canadien</i></li></ul>

# NOS DÉFIS

## c) Francophone Education Authority

### Part 8.1 166

- Naissance du CSF
- Système d'élection
  - ✧ provincial
  - ✧ régional (7 conseillers)
- Inscriptions des élèves
- Programmes éducatifs
  - ✧ FRALP

*“ A francophone education authority must not provide a francophone educational program to any person other than a person who is enrolled with the francophone authority under section 166.24”*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Rôle défini dans le *school act 65.1.1*

“ A board is responsible for the improvement of student achievement in the school district.”

### a) Plan stratégique 2016-21

Axe 1	Orientation A Orientation B
Axe 2	Orientation A Orientation B
Axe 3	Orientation A Orientation B

Voir site du CSF



# CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

## b) Politiques

### Exemple:

- Recrutement des directions d'école (G-700-1);
- Embauche des directions et directions adjointes d'école (G700-2);
- Mutation et affectation d'une direction et direction adjointe d'école (G700-4);
- Nomination d'une direction et direction adjointe par intérim (G700-6).

# DIRECTION GÉNÉRALE

✓ *School regulations (section 6)*

→ *Duties of the superintendents of school*

1. a) *“Assist in making the Act and regulations effective and in carrying out a system of education in conformity with the orders of the minister”.*
2. b) *“ Advise and assist the board in exercising its power and duties under the Act”.*

# DIRECTION GÉNÉRALE (suite)

## Directives administratives

Exemple: Fermeture des écoles (directive appuyant la politique 1-900-2.1.1.1)

Étape 1 : La direction de l'école communique avant 6 h du matin avec le responsable local de la compagnie de transport afin de s'enquérir des conditions du réseau routier et de sa décision d'annuler l'intégralité du service de ramassage. Seule la décision du responsable local de la compagnie de transport peut entraîner la possibilité d'une fermeture partielle de l'école.

Étape 2 : La direction de l'école entre en contact avec le directeur général qui est le seul habilité à autoriser la fermeture partielle de l'école.

# DIRECTION GÉNÉRALE (suite)

## Exemple: Fermeture des écoles (suite)

Étape 3 : Après avoir reçu l'autorisation du directeur général, la direction de l'école communique avec les parents et avec le personnel de l'école la fermeture partielle par les moyens préétablis (voir exemple de lettre d'information). Il est important de signaler que la compagnie de transport communiquera elle aussi avec les parents.

Étape 4 : La direction communique avec les médias locaux dont une liste a été préétablie et publiée (incluant Radio-Canada; matin 604-669-3811, jour 604-662-6213).

# DIRECTION GÉNÉRALE (suite)

Exemple: CÉCRÉA (Directives appuyant l'entente de rehaussement de l'éducation autochtone 2015-20)

## Principes directeurs de la répartition des ressources budgétaires

Au début de l'année scolaire, chaque école reçoit une somme monétaire destinée aux élèves d'ascendance autochtones inscrits dans ses programmes.

Cette somme est composée d'allocations financières nominatives destinées à chaque élève autochtone déclaré. Celle-ci a pour objectif premier de répondre aux besoins de chacun d'entre eux, en accord avec chaque parent et défini dans un PREAP (Plan de rehaussement en éducation autochtone personnalisé).

# DIRECTION GÉNÉRALE (suite)

## Principes directeurs de la répartition des ressources budgétaires (suite)

En cas de surplus et uniquement dans ce cas, la somme restante est confiée au CÉCRÉA de l'établissement pour l'élaboration d'une programmation qui s'inspire d'un continuum pédagogique intégrant les histoires, la culture et notion du langage de la Première Nation locale, Métis et Inuit, dans les activités de l'école et de la salle de classe.

La direction d'école assume la responsabilité d'autoriser l'utilisation des fonds selon la politique "*K-12 Funding -Aboriginal Education*" et d'acquitter les factures en suivant les pratiques comptables du CSF.

(Référence : K-1100-1 FINANCES / Achats)

# TRAVAUX APPLIQUÉS

L'entente entre le CSF et le Rassemblement des directions et directions adjointes d'école francophones (RDF) mentionne une évaluation de validation dans les premières deux années d'embauche à une position de direction d'école (article 5).

Cette évaluation a pour fins d'examiner les aptitudes à l'emploi rendant capable d'accomplir les responsabilités de la fonction.

Le CSF définit les aptitudes à l'emploi par quatre (4) qualités dont la cohérence.

# TRAVAUX APPLIQUÉS (suite)

- a) Quelle est votre conception de l'éducation francophone dans le système éducatif public de la Colombie-Britannique? (1 500 mots).
- b) Étapes de préparation d'un voyage éducatif pour des élèves de la 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années.
- c) Réponse à un parent qui souhaite que désormais les correspondances émises par le secrétariat de l'école soient en anglais.

Date de présentation le 30 mars 2018 avant 12h (midi) à